

# Listes d'aptitude

## Le point de vue de la CGT

Les listes d'aptitude à l'emploi de contrôleur sont connues pour l'année 2006 : pour l'Ille-et-Vilaine, ce sont 14 collègues qui vont pouvoir bénéficier de cette promotion. Comme chaque année, la CAP locale aura à se prononcer sur leur affectation, à partir des « propositions » de la direction.

La CGT rappelle ses analyses et revendications en matière de promotion interne : compte tenu de l'hyper sélectivité et du caractère aléatoire des listes d'aptitude, ce mode de promotion est générateur d'injustices et de déceptions. Bien que ne contestant pas du tout les qualités professionnelles des promus, notre syndicat ne peut que constater que, chaque année, de nombreux agents de même niveau ne sont pas retenus, au gré d'aléas divers et variés (« rotation » entre les postes et services, verve du notateur, affectation sur des missions plus ou moins « porteuses » ou plus ou moins « près du bon dieu », etc.).

**C'est pourquoi, pour permettre à tous les agents de bénéficier des mêmes chances en terme de promotion interne, le SNT-CGT revendique la mise en place de concours professionnels.**

Tant que cette revendication n'aura pas abouti, les listes d'aptitude continueront à être le moyen de promotion le plus répandu pour les agents dans la deuxième moitié de carrière. **Les élus CGT auront donc à cœur de défendre au mieux les intérêts de tous les agents, y compris les bénéficiaires de ces promotions.**

La pratique courante de l'adminis-

tration en Ille-et-Vilaine est de déplacer d'office les agents promus contrôleurs par liste d'aptitude... dans la plupart des cas mais pas tous... Pourtant, il arrive parfois que certains restent sur place, voire à leur place. **Où est la justice dans tout cela ?** Loin de le leur reprocher, nous ne pouvons nous empêcher de penser que tous pourraient avoir cette chance.

Evolutions à un rythme effréné, restructurations de services, suppressions de trésoreries, liquidation de la Redevance, créations de nouvelles missions : TCA, PIAA, nouvelles applications informatiques, ...tout le réseau est en mouvement, tous les agents voient, ont vu ou verront leur mission évoluer, être bouleversée, avec à chaque fois la nécessité de se former. Est-il utile, de ce fait, de changer l'affectation de ces agents promus et de leur demander encore une fois de se remettre en cause professionnellement ? Est-il nécessaire de perturber une organisation du service ou du poste qui vient de se mettre ou remettre en place ? Certainement pas !

Ce déplacement des promus est une position dogmatique qui ne se justifie nullement. Pas en terme de mieux, en tout cas, pour la carrière des agents qui déjà font preuve de responsabilité, de prise d'initiatives dans le quotidien du travail, face à toutes ces réformes dégradant conditions de travail et service public. Mais la direction y voit, plutôt une aubaine pour combler des postes rendus vacants par sa propre politique de suppression d'emplois. Les directions locales en arrivent à un jeu de chaises musicales où tout le monde bouge, allant

parfois jusqu'à intervertir des agents poste pour poste (ce qui démontre bien que le déplacement n'est pas nécessaire). A croire qu'on voudrait « faire payer » aux agents leur promotion !

On génère ainsi à des situations difficiles pour des agents concernés, mutés à de nombreux kilomètres de leur domicile, avec toutes les difficultés que cela implique en termes de transport, fatigue, vie familiale, etc.

**La section CGT propose donc d'affecter sur place les agents promus par liste d'aptitude, s'ils le souhaitent, comme ceux promus par tableau d'avancement.**

**S'agissant des emplois vacants dans divers postes et services, la CGT demande qu'ils soient comblés en mutant tous les agents nécessaires** (il y avait 107 contrôleurs inscrits sur les tableaux de mutation pour l'Ille-et-Vilaine pour le mouvement du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 2 sont mutés !). **La CGT revendique également la création d'emplois** là où les effectifs théoriques ne permettent pas de remplir les missions du poste ou du service.

**Ce n'est pas aux agents de faire les frais de la politique de casse de l'emploi et du service public que mènent gouvernement et directions !**

**Telle est la position que défendront les élus de la CGT lors de la CAP locale du 23 novembre 2006.**